



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU SRI LANKA CONCERNANT UN NAVIRE FIGURANT SUR LE PROJET DE LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI POUR 2023

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 30 avril 2023

OBJECTIF

- Fournir des informations supplémentaires, reçues du Sri Lanka par le Secrétariat de la CTOI, au Comité d'application pour l'aider à prendre des décisions sur un navire qui est sur le projet de liste des navires INN 2023 de la CTOI : Annexe 2 du document IOTC-2023-CoC20-09.

INFORMATIONS FOURNIES AU SECRETARIAT DE LA CTOI

En réponse à la publication du document IOTC-2023-CoC20-09_Add1, le Sri Lanka a fourni les informations complémentaires qui sont reproduites à l'annexe 1.

RECOMMANDATIONS

Le CdA20:

- **PRENDRA CONNAISSANCE** des informations fournies dans le document IOTC-2023-CoC20-09_Add3, qui l'aideront dans ses délibérations sur un navire inclus dans le projet de liste des navires INN de la CTOI pour 2023.

Annexe 1



ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව
கடற்றொழில் நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்
DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES



web site : <http://www.fisheriesdept.gov.lk> E - mail : info@fisheriesdept.gov.lk

புதிய செயலகம், மாளிகாவத்தை கொழும்பு 10, இலங்கை தலி மல ரெனலி னாபரலல, மலிவாறிதல, ஙைலலி 10, சூ குலாறி New Secretariat, Maligawaththa, Colombo 10

මගේ අංකය
எனது இல
My Ref



DFAR/ДФO/IOTC/Submission 2023

ඔබේ අංකය
உமது இல
Your Ref



දිනය
திகதி
Date



30th April 2023

Dr Christopher O'Brien
Executive Secretary
IOTC Secretariat
Victoria, Mahe
Seychelles
Chris.O'Brien@fao.org

Monsieur,

Rapport sur le navire de pêche sri-lankais IMULA-2159-CHW figurant sur le projet de liste INN

La présente fait suite au rapport 15 jours avant la réunion du CdA par le Sri Lanka, sur le navire de pêche sri-lankais IMULA-2159-CHW qui est inclus dans le projet de liste des navires INN. Le procès contre l'activité de pêche INN signalée de ce navire est en cours devant les tribunaux de première instance du Sri Lanka et la prochaine date du procès est le 25 mai 2023.

Le Sri Lanka souhaite mentionner que ce navire restera détenu dans le port sous la supervision du département des garde-côtes jusqu'à ce que l'affaire soit entièrement conclue ; et que le navire ne sera pas libéré tant que le VMS n'aura pas été réparé et ne sera pas devenu pleinement fonctionnel. En outre, le navire sera ajouté à la liste des navires à risque afin d'être surveillé de près à l'avenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette lettre aux autres membres de la Commission. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Kalyani Hewapathirana

Directeur des opérations de pêche

Département de la pêche et des ressources aquatiques

Chef de la délégation du Sri Lanka auprès de la CTOI

Copie : Dr Indra Jaya - Président du Comité d'application.